

COMMUNE DE SCIECQ
DELIBERATIONS DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 11 SEPTEMBRE 2017

L'an deux mil dix-sept, le 11 septembre à 20h30, le Conseil municipal s'est réuni sous la présidence de Monsieur **Jean-Michel BEAUDIC**, Maire.

Date de la convocation : le 5 septembre 2017

Nombre de conseillers : en exercice : 14, présents : 9, votants : 11

Présents :

Mesdames KHOUNCHEF Patricia, GELIN Laurence, TEXIER Elisabeth

Messieurs BEAUDIC Jean-Michel, BILLARD Patrice, CHARNOLE Pascal, COURTECUISSÉ Vincent, MAURY Anthony, PHILIPPE Jean-Pierre,

Absent(e)s et excusé(e)s:

PASSEBON Virginie (donne procuration à TEXIER Elisabeth)
GOUSSARD Christian (donne procuration à COURTECUISSÉ Vincent)
HACQUIN Stéphane
FLOUQUET Stéphane
SAFANJON Fabien,

Secrétaire : KHOUNCHEF Patricia

Début de séance : 20h30

Point 1 : Démission d'un conseiller municipal

Monsieur le Maire informe le conseil de la démission de Sandra LIZE pour raisons personnelles

Point 2 : Remplacement d'un membre du Centre Communal d'Action Sociale (DEL2017-39)

La délibération du Conseil municipal en date du 12/06/2015 a décidé de fixer à 4, le nombre de membres élus par le Conseil municipal au conseil d'administration du CCAS. Une seule liste de quatre personnes a été présentée à l'époque

Suite à la démission de Sandra LIZE, il ne reste que trois membres élus au CCAS : M. SAFANJON Fabien, M. BILLARD Patrice et Mme KHOUNCHEF Patricia. Il est donc nécessaire de procéder à une nouvelle élection.

Madame GELIN Laurence présente sa candidature afin de compléter la liste existante et de la porter à quatre membres.

Après dépouillement et à l'unanimité des suffrages exprimés, la liste composée de M. SAFANJON Fabien, M. BILLARD Patrice et Mme KHOUNCHEF Patricia et de GELIN Laurence est élue

Point 3 : Commission Communale du Patrimoine et de l'aménagement Foncier et des Travaux

Cette commission est chargée d'analyser les besoins et de mener les études préalables aux différents projets d'aménagement :

- elle propose au conseil municipal l'aménagement de chemins ruraux, voirie, sécurité, entretien, éclairage public, mobilier urbain etc...
- elle propose des réponses adaptées aux projets en question,
- elle se charge également du suivi des travaux éventuels et assure le contact avec les entreprises intervenantes.

Suite à la demande de Christian GOUSSARD d'être remplacé au sein de la commission, Jean Pierre PHILIPPE se propose de le remplacer.

La nouvelle commission est composée de l'adjoint délégué Fabien SAFANJON et de :

- Patricia KHOUNCHEF,
- Vincent COURTECUISSÉ,
- Stéphane HACQUIN.
- Pascal CHARNOLÉ
- Stéphane FLOUQUET
- Jean Pierre PHILIPPE,

Point 4 : Décision modificative n°2 (DEL2017-40)

La commune amortie les dépenses liées à l'élaboration du PLU.

Cet amortissement engendre des écritures d'ordre qui nécessite l'ouverture de crédits au chapitre 042 et au chapitre 040.

Les prévisions budgétaires votées cette année sont insuffisantes et nous devons les rectifiées.

Je vous propose d'adopter la décision modificative suivante :

Investissement recettes		
Article 2802/chapitre 040	Frais d'étude	1611.00
Article 10222	F.C.T.V.A	- 1611.00
Fonctionnement dépenses		
Article 022	Dépenses imprévues	-1611.00
Article 6811/042	Dotations aux amortissements	1611.00

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal adopte cette décision modificative.

Point 5 : Pause Sciecquoise - Modalités de fonctionnement et création d'une association

Leur mise en œuvre, leur pérennité dans le temps et le maintien d'un niveau régulier de qualité, impliquent l'intervention spécifique d'une ou plusieurs personnes.

Une première réponse de la municipalité sera la prise en charge de la gestion de l'ensemble des locations et l'entretien des locaux.

Cependant, car les collectivités publiques n'y sont pas autorisées, la commune ne pourra pas porter d'activités à caractère commercial.

En conséquence la solution la plus adaptée pourrait être la constitution d'une association capable de prendre en charge les activités d'animation et les activités à caractère commercial de la pause Sciecquoise. Cette solution impliquera le recours à un emploi dédié.

Cette modalité globale d'organisation des activités de la Pause Sciecquoise est préconisée par les services de l'Etat.

Afin que cette association soit la plus ouverte et qu'elle s'inscrive dans une dynamique de réponses aux attentes de la population du village, il importe qu'elle soit constituée, certes de représentants du conseil municipal mais également et surtout de représentants des associations et d'habitants de la commune désireux de s'impliquer et d'apporter leur concours à la vie locale..

C'est pourquoi l'équipe municipale souhaite ouvrir un appel à candidatures.

Merci à l'avance à toutes celles et ceux qui voudront bien s'investir et consacrer un peu de temps à la vie de notre village. Merci de vous faire connaître auprès des services de la mairie

Mais comme l'ensemble du projet peut paraître complexe et peut susciter de nombreuses questions, que vous souhaitiez ou non participer à l'association, nous vous invitons à une réunion d'information et d'échange ouverte à tous le vendredi 22 Septembre à 20h30 à la Pause Sciecquoise

Point 6 : Tarifs de location de la Pause sciecquoise (DEL217-41)

Il revient au conseil municipal d'examiner et de valider les tarifs de location de la Pause sciecquoise et de la partie hébergement proposés par la commission finances :

1-Tarif de location de la pause sciecquoise

Durée de location	Type de locataire	Pause Sciecquoise Capacité : 40-50 pers
Location de 24 h à 48 h	Association sciecquoise ou associée	0
	Habitant de la commune	180
	Habitant hors commune	290
Location de 12 h à 24 h	Association sciecquoise ou associée	0
	Habitant de la commune	120
	Habitant hors commune	190
Location de 12 h (ou moins)	Association "sciecquoise"	0
	Habitant de la commune	70
	Habitant hors commune	110
Caution		500

a) Gratuité pour les associations sciecquoises (associations dont le siège social est à SCIECQ) ou "associées à Sciecq" (associations dont les statuts ou la dénomination

font explicitement référence à la commune de Sciecq ou associations liées au regroupement pédagogique "Niort-Sciecq").

b) Repas de quartier : les tarifs seront ceux des Habitants de la commune.

2-Taif de la partie hébergement

Hébergement	Par nuité	chambre 2 couchages	chambre 4 couchages	chambre 6 couchages	gite complet
Habitant de la commune	Par couchage	12	12	12	108
	Chambre complète	18	36	54	
Habitant hors commune	Par couchage	16	16	16	144
	Chambre complète	24	48	72	
Caution	Par couchage	100	100	100	300
	Chambre complète				

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver les tarifs,
- autoriser Monsieur le maire, ou son représentant, à signer tous les documents nécessaires à leur application.

Après en avoir délibéré (1 abstention, 10 pour) le Conseil municipal adopte la proposition à la majorité des votants.

Les nouveaux tarifs seront applicables au à compter du 1^{er} octobre 2017.

Point 7 : Proposition d'une nouvelle organisation des ressources humaines

Proposition pour répondre aux besoins actuels de la mairie et aux nouveaux besoins engendrés par le fonctionnement de La Pause Sciecquoise :

Création d'un emploi à temps partiel (temps à définir) à répartir entre la mairie et la nouvelle association dans deux contrats de travail distincts.

Activités prises en charge :

-Pour la mairie : garderie, accompagnement du transport des enfants, ménage et entretien des locaux communaux (yc pause Sciecquoise), gestion et location des salles et équipements (yc Pause Sciecquoise et hébergement), dans le cadre d'un binôme avec l'emploi existant.

L'avantage du binôme est de permettre la permanence des activités par la complémentarité des 2 agents.

-Pour l'association : activités à caractère commercial et animations organisées dans le cadre de la Pause Sciecquoise.

Le conseil donne un avis favorable à cette proposition

Point 8 : Subventions aux associations (DEL2017-42)

ACCA :

Par délibération du conseil municipal du 16 février 2017 (DEL2017-8) le conseil municipal a décidé d'attribuer une subvention de fonctionnement de 250 € à toutes les associations sciecquoises ayant déposé un dossier de demande de subvention complet.

La demande de l'ACCA étant complète le conseil municipal, après en avoir délibéré (1 abstention, 10 pour) lui attribue une subvention de 250 €.

Les Campagn'Arts :

L'association Campagn'Arts sollicite l'attribution d'une subvention pour l'organisation de la fête de l'Art qui a eu lieu les 3 et 4 juin 2017. Comme tous les ans cette manifestation s'est déroulée le samedi à Sciecq et le dimanche à Saint-Rémy.

Pour mener à bien l'organisation de cette manifestation l'association sollicite la participation des deux communes tant pour l'attribution des prix aux artistes participant au concours que pour les dépenses liées à l'organisation. Rappelons que le tableau se voyant attribuer le prix de la commune de Sciecq revient à la commune. Les Campagn'Arts demande une subvention de 500 euros pour l'organisation de cette fête de l'Art.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité le conseil municipal décide d'attribuer un montant de 250 euros dans le cadre du programme de soutien pour la promotion de l'Art et de la Culture.

Point 9 : Commission communication et commission évènement et vie associative

Suite à la démission de Sandra LIZE aucun candidat ne se propose afin de la remplacer au sein des deux commissions dont elle était membre.

Patrice BILLARD fait le point sur les différents projets et animations portés par la commission :

- le forum des associations le samedi matin 16 septembre
- la journée du patrimoine et l'organisation des « Bottes de 7 lieux » le 17 septembre
- l'organisation du marché d'automne le 14 octobre

Point 10 : Garderie

Le nouveau règlement de la garderie est présenté au conseil.

De nouveaux tarifs et modalités de facturation vont être étudiés par le conseil.

Point 11 : Informations

- organisation d'une manifestation pour inaugurer et célébrer les différentes réalisations et travaux de l'église, en présence de l'archevêque de Poitiers, le 16 septembre à 17 h avec une messe paroissiale à suivre.

-Commission des travaux : réunion de lancement du projet d'aménagement des voiries avec le cabinet Urbanova le vendredi 22 septembre de 16h à 18h.

-réalisation par la DRAC du diagnostic archéologique préalable à l'installation du bateau à chaîne à partir du lundi 18 septembre.

Point 12 : Questions diverses

-Pascal CHARNOLE souhaite avoir plus d'information sur la prestation de balayage effectué sur la commune, à la suite de la prestation PATA. Une réponse sera apportée par le maire.

-Des membres du conseil attirent à nouveau l'attention sur les dépôts sauvages dans la commune (palettes, pneus) ainsi que sur la présence récurrente de papiers et cartons. Le conseil demande qu'un nouvel article sur cette question soit publié dans le prochain numéro de la gazette et qu'une réflexion soit engagée sur ce sujet avec le concours des employés municipaux.

-Le conseil municipal prend acte de l'insatisfaction des usagers, tout particulièrement pour les nouveaux horaires et demande qu'à nouveau la CAN soit interpellée sur cette question afin que des améliorations soient rapidement apportées.

La séance est levée à 23h50 par Monsieur le Maire